



Partout en Wallonie et à Bruxelles,  
découvrez les  
alternatives  
aux pesticides



## Des nouvelles du Pôle

- 8èmes Rencontres Techniques du Pôle GD
- Nos prochaines formations

## Articles

- Les PCDN ont 15 ans
- Le Plan Wallon de Réduction des Pesticides
- Agenda de la Semaine Sans Pesticides



## Zoom sur ... Nivelles

... et son actualité 'GD'



Bonne lecture !

## Des nouvelles du Pôle GD ...

### 8èmes Rencontres Techniques du Pôle GD 'De la perception à la gestion des adventices'

A l'occasion de la Semaine Sans Pesticides, le Pôle GD propose, le 26 mars prochain, à Charleroi, ses 8èmes Rencontres Techniques sur le thème des adventices.

Cette journée s'articulera autour d'une matinée de conférences, suivie d'une après-midi de démonstrations de matériel de désherbage alternatif. De nombreuses structures (associatives, commerciales et publiques), pouvant offrir matériels et services dans le domaine de la gestion raisonnée des espaces verts, présenteront également leurs activités, tout au long de la journée.

Soucieux d'adapter ses événements à la réalité de terrain, le Pôle GD a prévu un programme de conférences en lien avec le Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP).

Ainsi, nous vous présenterons, tout d'abord, les résultats de notre grande enquête sur la perception des «mauvaises herbes» par les citoyens wallons, réalisée en 2012 dans onze communes représentatives de notre territoire.

La parole sera ensuite donnée à M. Denis Godeaux, responsable du PWRP auprès de la Région Wallonne, qui dressera la liste des changements qu'impliquera la future législation sur les pesticides, dans la gestion des espaces publics.

**8èmes Rencontres Techniques du Pôle de Gestion Différenciée**  
**De la perception à la gestion des adventices**

Les adventices, ou "mauvaises herbes", sont souvent le souci des gestionnaires d'espaces publics, essentiellement par crainte des plaintes de la population.

Les 8èmes rencontres techniques du Pôle de Gestion Différenciée s'intéresseront à ce sujet et se dérouleront en trois parties : conférences, expositions et démonstrations.

**Mardi 26 mars 2013**  
**CHARLEROI**  
de 8h45 à 16h30  
Charleroi Espace Meeting Européen (CEME)  
rue des Français, 147  
6020 Charleroi (Dampremy)

Viendront ensuite les résultats de l'étude comparative des moyens préventifs et curatifs de désherbage, réalisée conjointement par le Centre de Recherches Routières (CRR) et l'Université de Gand.

Enfin, la Commune de Clavier et le GAL Pays des Condruses viendront faire le point sur les moyens mis en oeuvre pour développer la gestion différenciée sur le territoire claviérois.

Vous souhaitez vous inscrire à cet évènement ou tout simplement obtenir davantage de renseignements (structures présentes, ...)?

N'hésitez pas à surfer sur notre [site](#) ou à contacter Anne-Laure Tarbe (0470/40.31.91 - [anne-laure@gestiondifferentiee.be](mailto:anne-laure@gestiondifferentiee.be)).

## Nos prochaines formations

Retrouvez ci-dessous les prochaines formations programmées par le Pôle GD :

- \* **Gestion différenciée et fleurissement** : le 12 mars, à Gembloux
- \* **Mares naturelles et noues paysagères** : le 7 mai, à Namur
- \* **Biodiversité et fauchage tardif** : le 21 mai, à Gembloux
- \* **Les prairies fleuries** : le 4 juin, à Gembloux
- \* **Gestion et initiation à la taille des arbustes** : le 11 juin, à Gembloux
- \* **La communication au service de la GD** : les 23 & 24 septembre, à Gembloux

## Articles

### Les PCDN ont 15 ans : focus sur ces plans qui font avancer la GD

*Catherine Hauregard, coordinatrice PCDN, SPW*

Le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un outil proposé aux communes pour organiser de façon durable la préservation de la Biodiversité sur leur territoire, en tenant compte du développement économique et social. Le PCDN vise à restaurer, à maintenir et à développer la Nature en impliquant tous les acteurs locaux. En effet, aujourd'hui, le territoire wallon est si largement exploité et/ou bâti que la préservation de la Biodiversité ne peut se faire qu'en parfaite collaboration avec ses "utilisateurs".

Les PCDN sont donc également un espace de dialogue et de rencontres.

C'est cette richesse venue des multiples partenaires des PCDN (agriculteurs, forestiers, enseignants, élus, employés communaux, ou simples citoyens) qui crée la réussite de milliers de projets.

En effet, les premières chartes PCDN ont été signées en 1997. Et en 15 ans, 92 communes wallonnes ont décidé d'œuvrer pour améliorer l'harmonie entre l'homme et la nature et les associer dans une politique commune cohérente. Au total, ce sont près de 5.570 actions en faveur du maillage écologique communal qui ont pu être mises en oeuvre.

La diversité des actions menées est énorme : de l'entretien d'un Ravel grâce à un cheval de trait aux potagers communautaires, de la restauration d'un ruisseau à l'organisation de balades sur les arbres remarquables, en passant par la création de ruchers.

Mais également, beaucoup d'actions de "verdissements" plus naturels et de



retour à une gestion plus écologique des espaces verts ... pour mieux accepter “l’herbe” dans nos activités humaines. Autant de premiers pas vers la Gestion Différenciée.

Cimetière - Lasne



Le PCDN de Froidchapelle a, par exemple, “verdorisé” ses anciens cimetières, notamment via la plantation de haies indigènes et mellifères. La commune de Lasne également; mais la Nature y est également accueillie dans les cimetières toujours en exploitation.

Autres exemples : des PCDN qui verdorisent et embellissent les entrées de villages et/ou leurs zones d’activités économiques : Bastogne, Durbuy, ...  
... Le PCDN de Seneffe qui amène la campagne dans les villages pour des projets de sensibilisation de la population.



Zoning - Bastogne

Beauvechain



De plus, plusieurs PCDN ont initié une réduction des pesticides depuis de nombreuses années : Burg-Reuland, Estaimpuis, Grez-Doiceau, Tintigny, ... via des méthodes alternatives de désherbage ou l’accueil de la Nature ; comme à Beauvechain, où la cour intérieure de l’Administration communale est maintenant envahie de “mauvaises” herbes, pour la plus grande joie des employés qui recensent les papillons sur leurs temps de midi.

## Le Plan Wallon de Réduction des Pesticides : donnez votre avis !

### *Le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP)*

Ce PWRP est la transposition, au niveau de la Région Wallonne, de la Directive européenne 2009/128/CE définissant un cadre communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable. Le volet fédéral de ce programme a récemment été soumis à la consultation publique et c’est maintenant au tour du volet wallon.



Il vise entre autres, à :

- \* supprimer l’utilisation des pesticides par les gestionnaires d’espaces publics,
- \* améliorer la connaissance et le suivi des effets de l’utilisation des pesticides sur la santé des applicateurs et des riverains,
- \* accentuer la sensibilisation des utilisateurs professionnels et amateurs sur les dangers des pesticides,
- \* protéger les eaux de surface et souterraines.

Nous nous intéresserons tout spécialement, ci-dessous, à ce qui concerne les espaces publics.

### **Objectif “zéro pesticide” dans les espaces publics (mesure Wal.5.5)**

L’objectif de supprimer l’utilisation de pesticides dans les espaces publics est une avancée indéniable pour l’environnement et la santé publique. Le désherbage chimique des espaces publics a en effet un impact important sur la qualité des eaux (voir l’Etat de l’environnement wallon 2010), notamment à cause du traitement de surface peu perméables. Par ailleurs, l’objectif de réduire l’exposition du public à

ces produits est tout aussi louable. Contrairement aux domaines privés (jardins, cultures, ...), tous les espaces publics sont fréquentés par différents groupes, dont certains sont particulièrement vulnérables (enfants, personnes âgées, malades, ...). Certains espaces publics méritent même une attention particulière à ce niveau, comme les écoles et les hôpitaux.

Le Pôle GD soutient donc les objectifs de ce PWRP, d'autant plus que ce plan devrait aussi avoir un effet sur l'utilisation de pesticides dans les autres secteurs (particuliers, agriculteurs, ...).

### **Mais zéro pesticide dans les communes wallonnes en 2019, est-ce possible ?**

Atteindre le zéro pesticide dans les communes, c'est possible. La preuve en est que certaines y sont déjà parvenues (Eupen en Wallonie ; Boigny-sur-Bionne, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et d'autres communes en France) et d'autres sont en bonne voie (Léglise, Beauvechain, Court-Saint-Etienne, Braives, ...). Mais il faut préciser que cet objectif a été atteint soit en passant par un investissement important dans du matériel alternatif (Eupen, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin), soit en menant une campagne de sensibilisation des habitants soutenue par les élus fermement déterminés (Boigny-sur-Bionne).

Les communes en voie vers le "zéro pesticide" ont en général consacré un temps important à l'élaboration d'un plan de désherbage ou d'un plan de gestion différenciée ; certaines ont pour cela engagé un stagiaire (rémunéré ou non).

Supprimer l'utilisation de pesticides par les communes d'ici 2019 est donc possible si les élus en ont la volonté et à condition d'y mettre les moyens en termes de budget et/ou de temps.

Si, pour certaines communes, l'objectif est déjà (presque) atteint, pour d'autres, il peut sembler inaccessible. Et pour qu'elles y parviennent, l'aide prévue par le PWRP se limite à mettre à leur disposition un facilitateur, c'est-à-dire une personne qui pourrait leur apporter conseils et soutien.

Il faut aussi préciser qu'avant même l'échéance de 2019, des restrictions sont attendues dès 2014 pour l'utilisation de pesticides. Les gestionnaires publics

devront demander des dérogations pour pouvoir en utiliser, et celles-ci ne seront accordées que dans des conditions très strictes : seulement pour certains pesticides (les moins nocifs) et pour certains types de surfaces et de plantations. En plus, les dérogations seront entre autres soumises à la condition qu'un plan de gestion différenciée vers le zéro pesticide soit mis en place.

A ces contraintes pour la période transitoire (avant juin 2019), s'ajoute l'obligation d'obtenir une "phytolicence" d'ici le 31/8/2015 pour tout utilisateur professionnel de pesticides. Ce certificat sera accordé sur base du diplôme d'études ou de l'expérience professionnelle. Cette mesure fait partie du volet fédéral du plan de réduction. Le volet wallon en décrit les modalités et prévoit des formations, prises en charge par les Communautés et les Régions, pour l'obtention de la phytolicence

En conclusion, même si des exemples montrent que l'application de cette mesure est tout à fait possible, les contraintes se durciront dès 2014 et cela ne sera pas facile pour toutes les communes. Nous leur recommandons donc vivement de ne pas attendre la dernière minute pour prendre leurs dispositions !

### **L'enquête publique**

L'enquête publique sur ce PWRP est ouverte jusqu'au 27 mars. Vous avez l'occasion de donner votre avis, profitez-en !

Rendez-vous sur [www.wallonie-reductionpesticides.be](http://www.wallonie-reductionpesticides.be).

Vous trouverez sur ce site le PRWP dans son intégralité ou en résumé.

Pour terminer, notez que Denis Godeaux (Département de l'Environnement et de l'Eau - SPW) présentera le PWRP lors des 8èmes Rencontres Techniques du Pôle GD à Charleroi, le 26 mars (voir agenda ci-dessous).



## Agenda de la Semaine sans Pesticides

Retrouvez ci-dessous une liste d'évènements, proposés notamment aux professionnels, dans le cadre de la Semaine Sans Pesticides. Cliquez sur le lien en [bleu](#) pour accéder à toutes les informations sur chaque évènement.

- \* le 26 mars, Charleroi : [8èmes Rencontres Techniques du Pôle GD - 'De la perception à la gestion des adventices'](#)
- \* le 16 mars, Ottignies : [Les actions d'Ottignies-LLN pour réduire les herbicides](#)
- \* le 23 mars, Cantons de l'Est (en allemand) : [Im Containerpark - Schenkt die AIVE ihnen kompost](#)
- \* les 22, 23 & 24 mars, Visé : [Visite d'une ferme d'élevage de coccinelles](#)
- \* le 27 mars, Liège : [Conférence - 'Gestion des espaces publics et pesticides : ce qui va changer d'ici 2013'](#)
- \* le 27 mars, Laeken : [Démonstration de fleurissement des arbres d'alignement](#)

## Zoom sur Nivelles ...

### ... et son actualité 'GD'

Après nos dernières newsletters consacrées à des communes rurales, penchons-nous aujourd'hui sur la Ville de Nivelles qui, avec quelques 27 000 habitants, représente une des communes les plus peuplées du Brabant wallon.

C'est en 2012, alors que les élections approchaient à grands pas, que la Ville de Nivelles est entrée dans une réflexion profonde sur la gestion de ses espaces publics et a petit à petit inclus la gestion différenciée dans ses projets environnementaux.

“La classification de nos espaces verts est prévue pour ce printemps et notre souhait est que la gestion différenciée soit appliquée à l'ensemble du territoire nivellois, dès cette année”, nous confie Maïlis Neuwels, conseillère en environnement au Service Cadre de Vie de la commune.

Sur le terrain, ce nouveau mode de gestion de l'espace public se traduit par des initiatives très positives, déjà observables aujourd'hui.

En termes d'aménagements, tout d'abord, on peut citer, par exemple, le fleurissement (avec l'aide des habitants) des pieds d'arbres de certaines rues, pour éviter le désherbage, l'aménagement d'un pré fleuri dans un cimetière-test, la mise en place d'un espace naturel et d'un verger participatif dans le parc de la Dodaine, la réalisation de parterres de vivaces pour remplacer les suspensions d'annuelles, très gourmandes en entretien, ...



Parterre de vivaces - quartier de la gare

Selon Maïlis Neuwels, un gros travail est encore à prévoir du côté des propriétaires fonciers privés. “Nous essayons d'améliorer le dialogue avec les



lotisseurs pour qu'ils intègrent les principes de gestion différenciée dès la conception de leurs projets d'urbanisation. Avec le Service Urbanisme, nous travaillons sur les solutions à leur apporter”.

Au niveau de l'utilisation des pesticides, ensuite, la Ville de Nivelles a pris les devants par rapport à la nouvelle législation. Grâce à des méthodes préventives (paillage, fleurissement) et du désherbage alternatif, la commune a réduit drastiquement sa consommation de pesticides et fonctionne aujourd'hui uniquement sur ses stocks. Ainsi, en 10 ans, l'utilisation des pesticides par les services communaux a été réduite de 90 %. “Le PCDN est aussi un excellent partenaire pour travailler sur la tolérance à la “mauvaise herbe” et sur le zéro pesticide”, précise Maïlis Neuwels.



© A.C. Nivelles

Enfin, depuis son premier recours aux services du Pôle GD, la Ville n'a pas ménagé ses efforts pour sensibiliser sa population et mettre toutes les chances de son côté pour pérenniser ce nouveau mode de gestion.

Outre l'installation de panneaux et la rédaction d'articles dans le bulletin communal, des actions de sensibilisation sont prévues lors de grands rassemblements. Ainsi, à l'occasion de la Semaine sans Pesticides, l'asbl Natagora donnera une conférence sur les jardins sans pesticides. Le Service Cadre de Vie tiendra également un double stand sur la gestion différenciée, lors du marché hebdomadaire, jour de grande affluence.

Par ailleurs, la Ville de Nivelles a aussi décidé de former ses ouvriers et ses ‘gardiens de la paix’ à répondre aux questions que les citoyens pourraient leur poser sur la gestion différenciée et ses conséquences. Des flyers seront également mis à leur disposition, afin qu'ils puissent éventuellement les distribuer à la population.

“Notre souhait est d'évaluer annuellement notre communication aux citoyens”, souligne Maïlis Neuwels.

Tous les efforts de la Ville et de son équipe de jardiniers ont été récemment

récompensés par l'obtention du label “trois fleurs” au concours annuel des “Villes et villages fleuris”, organisé par la province du Brabant wallon. “C'est une fleur de plus par rapport à l'an passé, alors que nous sommes entrés dans la démarche de gestion différenciée”, commente Maïlis Neuwels. “C'est une excellente façon de valoriser le travail des ouvriers, qui voient aussi que la gestion différenciée est appréciée. Notre objectif est donc de conserver ces trois fleurs tout en généralisant ce mode de gestion plus écologique”.



© A.C. Nivelles



6



**L'Actu Pôle GD**  
**Pôle wallon de Gestion Différenciée**

Maison de l'Agriculture et de la Ruralité  
Chaussée de Namur,47  
5030 Gembloux

[www.gestiondifferentiee.be](http://www.gestiondifferentiee.be)

frederic@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 19  
valerie@gestiondifferentiee.be - 0470 99 03 20  
anne-laure@gestiondifferentiee.be - 0470 40 31 91

mars 2013

Avec le soutien de



Wallonie

